

Séance plénière du 16 septembre 2021

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

Le Conseil de Développement rassemble des membres bénévoles, acteurs de la société civile organisée et siégeant « Intuitu personae » ; la désignation nominative fait suite à une délibération prise en conseil communautaire.

Le Conseil de Développement est un lieu d'expertise citoyenne. C'est une instance consultative, indépendante, qui repose avant tout sur l'action bénévole de ses membres. L'écoute, le dialogue, le respect mutuel caractérisent son fonctionnement. Composé de représentants de la société civile organisée et de personnalités qualifiées, il est un lieu d'expression citoyenne, qui participe de la démocratie participative.

Ni instrument de la collectivité, ni contre-pouvoir, ni outil au service des intérêts de ses membres, le Conseil de Développement contribue, dans une logique de construction collective, à la « fabrication du bien commun », au service de l'intérêt général.

Bienvenue

à cette première réunion plénière du CODEV !!!

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de la séance plénière par le Président.
- Présentation des Membres du bureau.
- Présentation du Conseil de Développement (CODEV) Historique, rôle, missions + quelques principes de fonctionnement.
- Présentation des groupes de travail : thèmes, attendus, animations, calendriers.
- Rappel des compositions des groupes.
- Retour sur des travaux réalisés : Avis sur le Projet de Territoire.
- Calendrier de rentrée.
- PETR : Présentation ; commentaires et recherche de synergies.
- Questions diverses

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

L'AGGLOMERATION

17 COMMUNES

SUPERFICIE : **417** km²

POPULATION : **106 898** habitants

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

L'AGGLOMERATION

Principales compétences :

- Développement économique.
- **Aménagement de l'espace communautaire.**
- Équilibre social de l'habitat.
- **Politique de la ville.**
- Incendie et secours.
- Accueil des gens du voyage.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- **Eau & Gestion des milieux aquatiques.**
- Voirie d'intérêt communautaire.
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.**
- Action sociale d'intérêt communautaire.
- Archéologie préventive.
- **Développement de l'enseignement supérieur et de la formation.**
- Aménagement des réseaux cyclables dans le cadre du plan vélo intercommunal.
- Etablissement et exploitation des réseaux de communication électronique...

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

Le Conseil de développement de Bourges Plus a été installé le 22 mars dernier (visioconférence). Définie par le code des collectivités territoriales, c'est **une instance de participation, d'échange et de consultation**.

Rôle du Conseil : Le Conseil de Développement est un organe consultatif, un lieu d'échanges et de propositions sur le devenir d'un territoire et de sa population.

- C'est un outil de gouvernance pour **apporter aux élus l'éclairage de la société civile** sur l'ensemble des questions ayant trait à l'aménagement du territoire.
- Les projets structurants doivent lui être présentés avant d'être lancés par la collectivité, afin de recevoir en retour un avis éclairé et motivé.

Cadre Légal : Cette instance prévue par l'article L. 5211-10-1 du CGCT a été créé par la **loi NOTRe** du 7 août 2015 pour les EPCI à fiscalité propre de +20 000 hab.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

• Séance plénière du 16 septembre 2021

Le Conseil de Développement de Bourges Plus 2021-2025 est composé de 72 membres : 36 femmes et 36 hommes désignés par arrêté de la collectivité. Ils siègent «Intuitu personae » au sein du CODEV de Bourges Plus.

ABIDAR Hafida, Armelle NARE, ARTHUR Florent, AUBOUÉIX Christophe, AUDRY Régine, AUGE Jean-Christophe, BALAND Thierry, BIGONNEAU Nathalie, BLIN Morgan, BLOND Eric, BONIS Stéphanie, BRUNET Véronique, BUREAU Pascal, CAMUZAT Claudie, CARIDROIT Jean-Denis, CARLIER Isabelle, CARTON Richard, CHABRILLAT Guy, CHAUMEREUIL Nathalie, COUTURAUD Léa, CRISTOVAO Florian, DUFRAISSE Vincent, DURANTON Denise, EL MASSOUDI Nezha, FABRI Carine, FORTUNE Marion, FRAGNIER Patricia, FRELAT François, GAILHOUSTET Jeanne, GASCOIN Nicolas, GAZEAU Jeanne, GERBAULT Rozenn, GILBERT Véronique, GIRARD Patrice, GREAU Catherine, HASSANI Ayoub, HAYOTTE Gérald, HOUQUES, Pierre, JACQUET Stéphane, JAMET Denis, LAKHRACH Abdelaziz, LANOTTE Walter, LEBAS Alexandre, LEBAS Etienne, LECOMTE Ghislaine, LEMAIRE Michèle, LENY Robin, LEPAIN François, LESPAGNOL Anne-Gaëlle, LIMBERGER Jean-Philippe, LLARI Jean, MARITORENA Murielle, MASSICOT Nicole, MESTRE Nicolas, MINOS BENAVENTE Sylvine, MONTAGNE Nathalie, MONTAGU Jean-François, MOUTIER Justine, NERAOUI Abdel, ONILLON Catherine, PICCOLI Michèle, RICHARD Serge, RUBE Delphine, SOUMEILHAN Nathalie, THOUVENOT Nathalie, TISSIER Michel, TROUVE CHARBONNIER Tanguy, TROUVE Eric, TURE Marie-Odette, VALIERE-VIALEIX Raphaëlle, VALMAR-MONIN Valentine, VEDEL Boris, WIART Jean-Philippe

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

Le Conseil de Développement de Bourges Plus 2021-2025 est animé par un bureau de 11 membres qui à la charge d'organiser et de faire fonctionner le CODEV.

Le Conseil de Développement travaillera essentiellement via des groupes de travail thématiques et des réunions plénières.

- **Jean Llari** (Président)
- **Justine Moutier** (Vice Présidente)
- **Raphaëlle Valière-Vialeix** (Vice Présidente)
- **Gérald Hayotte** (Vice Président)
- **Claudie Camuzat**
- **Jean-Philippe Limberger**
- **Guy Chabrilat**
- **Marion Fourtune**
- **Cathérine Gréau**
- **Abdelaziz Lakhrach**
- **Tanguy Trouvé Charbonnier**

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de la séance plénière par le Président.
- Présentation des Membres du bureau.
- **Présentation du Conseil de Développement (CODEV) Historique, rôle, missions + quelques principes de fonctionnement.**
- Présentation des groupes de travail : thèmes, attendus, animations, calendriers.
- Rappel des compositions des groupes.
- Retour sur des travaux réalisés : Avis sur le Projet de Territoire.
- Calendrier de rentrée.
- PETR : Présentation ; commentaires et recherche de synergies.
- Questions diverses

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

Le Conseil de Développement rassemble des membres **bénévoles, acteurs de la société civile** organisée et siégeant « **Intuitu personae** » ; la désignation nominative fait suite à une délibération prise en conseil communautaire.

- **Le Conseil de Développement est un lieu d'expertise citoyenne. C'est une instance consultative, indépendante, qui repose avant tout sur l'action bénévole de ses membres. Composé de représentants de la société civile organisée et de personnalités qualifiées, **il est un lieu d'expression citoyenne, qui participe de la démocratie participative**.**
- Ni instrument de la collectivité, ni contre-pouvoir, ni outil au service des intérêts de ses membres, **le Conseil de Développement contribue, dans une logique de construction collective, à la « fabrication du bien commun », au service de l'intérêt général**.

- *Loi Voynet de 1999 : Implication citoyenne.*
- *L'implication citoyenne émerge plus concrètement dans le cadre du Grenelle de l'environnement de 2007. Mais trop élus n'avaient pas compris les enjeux et/ou n'étaient pas motivés !*
- *Loi Notre de 2015 : Rôle consultatif « renforcé »*
- *Mandat 2015-2020 : Réel point de départ, à Bourges, de l'implication citoyenne.*

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

Compte tenu des enseignements tirés de la précédente mandature, le Conseil de Développement travaillera essentiellement via des **groupes de travail thématiques** et des **réunions plénières**.

- L'écoute, le dialogue, le respect mutuel, mais aussi la recherche de consensus larges, caractérisent son fonctionnement.
- Composé de représentants de la société civile organisée et de personnalités qualifiées, il est un lieu d'expression citoyenne ou **l'intérêt général est la règle première**.

En 1999, la loi Voynet (loi LOADDT du 25 juin 1999) a inscrit les Conseils de développement dans la loi, avec l'ambition d'instiller dans l'aménagement du territoire les questions de développement durable et de démocratie participative.

Un peu d'histoire (1) :

- Un Conseil de Développement est en place à Bourges depuis les années 2004/2005.
- Il n'a vraiment commencé à fonctionner comme **instance de dialogue citoyen** (et les élus n'ont pris conscience de son intérêt) qu'à partir de 2015, lorsque la **Loi Notre** a renforcé les prérogatives des CODEV.
- **Le mandat 2015-2020, qui fut aussi une phase d'apprentissage, a permis l'expression citoyenne sur quelques dossiers et sujets importants** : PLUI, PCAET, Projet de territoire... Les urgences & l'hôpital, l'opération cœur de ville, la (les) sortie de l'autoroute... pour ne prendre que ces quelques exemples.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

Un peu d'histoire (2):

Nous avons aussi mesuré aussi les limites de notre action :

- Un effectif trop insuffisant (33 membres).
- Une difficulté à mobiliser les membres dans un fonctionnement par commissions.
- Une insuffisance de soutien (moyens humains, logistiques, financiers...) et de retours quant à la prise en compte de notre travail !

D'où l'action que nous avons mené durant plusieurs mois pour convaincre les élus de donner plus de dimension et de moyens au Conseil de développement.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

Un peu d'histoire (3):

Ces derniers mois ont été difficiles:

- Si nous avons été entendus sur la nécessité de solliciter plus de personnes, le débat est loin d'être clos quant aux moyens dédiés au CODEV (Protocole de coopération en cours de discussion entre Bourges + et le CODEV).
- La crise sanitaire et l'installation de notre instance via une visioconférence «compliquée» n'ont pas facilité les choses et évidemment généré quelques frustrations.
- Les premières sollicitations du CODEV, « dans l'urgence» (Projet de territoire) nous ont compliqué la tâche et n'ont pas permis le travail aussi collectif que nous l'imaginions.

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de la séance plénière par le Président.
- Présentation des Membres du bureau.
- Présentation du Conseil de Développement (CODEV) Historique, rôle, missions + quelques principes de fonctionnement.
- **Présentation des groupes de travail : thèmes, attendus, animations, calendriers.**
- **Rappel des compositions des groupes.**
- Retour sur des travaux réalisés : Avis sur le Projet de Territoire.
- Calendrier de rentrée.
- PETR : Présentation ; commentaires et recherche de synergies.
- Questions diverses

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

Quelques actions de ce début de mandat avec trois objectifs clairement affichés :

- **Un fonctionnement par groupes de travail** afin de répondre mieux collectivement aux sollicitations et préoccupations.
- **Une prise en compte prioritaire de la dimension environnementale.**
- Une travail concerté avec les autres acteurs du territoire et notamment le CODEV du PETR Centre Cher.

Dans l'immédiat, compte tenu des sollicitations, mais aussi des contraintes et des difficultés, pour ce qui concerne 2021, Il sera limité aux 5 groupes de travail suivants :

- Le Projet de Territoire.
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire (PLUI).
- Le Plan Climat-énergie Territorial (PCAET).
- Le Contrat Régional de Santé Territoriale (CRST).
- L'EAU (auto saisine de CODEV).

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

Le Projet de Territoire (*Pilotes : J. Llari & G. Hayotte*)

C'est un document stratégique « **Bourges Plus, Bourges Mieux, Bourges Autrement** » qui identifie les axes de développement futur et un plan d'action pour atteindre les objectifs fixés. Il a été finalisé le 11 mai 2021 et adopté au Conseil communautaire du 17 juin 2021. Il a permis de dégager les grands projets que les élus de l'agglomération entendent porter pour les 6 années à venir ...

Travail dans l'urgence, compte tenu des délais et de la situation sanitaire. L'avis final a été communiqué à l'ensemble des membres du CODEV.

L'avis demandé est rendu, mais nous avons demandé un suivi de réalisation. Bourges Plus sera sollicité pour des bilans annuels intermédiaires.

*Réception du dossier: 12 avril.
Première réunion : 15 avril
Deuxième Réunion : 29 avril
Troisième réunion : 10 mai
Quatrième réunion: 27 mai
Avis rendu : 28 mai.*

Ils ont participé à l'élaboration de cet avis :

- Christophe AUBOUEX
- Claudie CAMUZAT
- Guy CHABRILLAT
- Nathalie CHAUMEREUIL
- Léa COUTURAUD
- Carine FABRI
- Marion FORTUNE
- Rozenn GERBAUD
- Catherine GREAU
- Abdelaziz LAHRACH
- Jean LLARI
- Jean-Philippe LIMBERGER
- Gérald HAYOTTE
- Jean-François MONTAGU
- Justine MOUTIER
- Abdelhakim NERAoui
- Michèle PICCOLI
- Tanguy TROUVE CHARBONNIER
- Raphaëlle VALIERE-VIALEIX
- Valentine VALMAR MONIN

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

Le Plan Climat (PCAET)

(Pilotes : J. Moutier, JP. Limberger & R. Valière-Vialex)

Le PCAET est un outil d'animation du territoire qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin **d'atténuer le changement climatique**, le combattre efficacement et de s'y adapter ; de développer les énergies renouvelables et de **maîtriser la consommation d'énergie**, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

Réception du PCAET : 20 juil.

Première réunion : 02 sept.

Deuxième Réunion : 13 sept.

Troisième réunion : 21 sept.

Quatrième réunion : 06 oct.

Présentation en plénière : 20 oct.

Avis attendu : avant le 10 nov.

Ils participent à l'élaboration de cet avis

- *AUGE Jean-Christophe*
- *BLIN Morgan*
- *BUREAU Pascal*
- *CAMUZAT Claudie*
- *CARIDROIT Jean-Denis*
- *CHABRILLAT Guy*
- *CHRISTOVAO Florian*
- *FOURTUNE Marion*
- *GREAU Catherine*
- *HAYOTTE Gérald*
- *LAKHRACH Abdelaziz*
- *LEMAIRE Michèle*
- *LESPAGNOL Anne-Gaëlle*
- *LIMBERGER Jean-Philippe*
- *LLARI Jean*
- *MOUTIER Justine*
- *SOUMEILHAN Nathalie*
- *TROUVE CHARBONNIER Tanguy*
- *VALIERE-VIALEIX Raphaëlle*
- *WIART Jean-Philippe*

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

Séance plénière du 16 septembre 2021

Réception du PLUI : 20 juil.
Première réunion : 02 sept
Deuxième Réunion : 14 sept.
Troisième réunion : 01 oct.
Présentation en plénière : 20 oct.
Avis attendu : fin octobre

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

(Pilotes : G. Chabrilat & A.Lakhrach)

Le Conseil Communautaire a décidé d'arrêter le nouveau projet de PLUI lors de sa séance du 17 juin 2021 afin de le soumettre à la consultation des différents acteurs, dont le Conseil de Développement.

Principaux objectifs affichés :

- ❁ Conforter et amplifier la dynamique de développement économique
- ❁ Favoriser une offre diversifiée d'habitat pour un dév. équilibré du territoire
- ❁ Développer de nouvelles mobilités
- ❁ Préparer le territoire aux infrastructures de demain
- ❁ L'environnement : un enjeu pour la préservation de la qualité de vie des habitants
- ❁ Valoriser l'architecture et le patrimoine pour promouvoir l'image du territoire

Ils participent à l'élaboration de cet avis :

- BONIS Stéphanie
- BRUNET Véronique
- CHABRILLAT Guy
- GERBAULT Rozenn
- LAKHRACH Abdelaziz
- LEBAS Etienne
- LEMAIRE Michèle
- LESPAGNOL Anne-Gaëlle
- MARITORENA Murielle
- NERAOUI Abdel

Contrat régional de Solidarité Territoriale (CTRS) :

Pilotes : C. Camuzat, C.GREAU, A. Lakhrach & T. Trouvé-Charbonnier

Le CRST s'inscrit dans une volonté de rapprochement entre la Région et ses territoires, dans une logique de territoires équilibrés et respectueux des initiatives locales.

Ces contrats, négociés entre les acteurs locaux et la Région, déclinent chacun des dispositifs d'aides, qui précisent les modalités du financement régional.

Trois axes et une thématique transverse :

- Développer l'emploi et l'économie ;
- Favoriser le mieux-être social ;
- Renforcer le maillage urbain et rural

Priorité transversale : Accompagner la transition écologique des territoires.

Ils participent à l'élaboration de cet avis :

- BALAND Thierry
- BLIN Morgan
- CAMUZAT Claudie
- CHAUMEREUIL Nathalie
- FRAGNIER Patricia
- GAZEAU Jeanne
- GREAU Catherine
- LAKHRACH Abdelaziz
- MONTAGNE Nathalie
- NARE Armelle
- ONILLON Catherine
- TROUVE CHARBONNIER Tanguy
- VALMAR-MONIN Valentine

Réception du CTRS : 22 mars.

Première réunion : 16 novembre.

Deuxième Réunion :

Présentation en plénière :

Avis attendu : 2022

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

Séance plénière du 16 septembre 2021

Deux premières dates de réunions :
7 octobre – 25 novembre

L'EAU :

Pilotes : J. Moutier, G. Hayotte + M. Fourtune

Le précédent CODEV avait imaginé instruire ce dossier. Malheureusement, la fin de mandat et la crise sanitaire n'avaient pas permis une étude concrète. Aujourd'hui, et compte tenu de l'importance du sujet, il est au nombre des priorités du CODEV, sous forme d'**auto saisine**.

Objectif : rendre un avis sur l'eau, à l'heure d'une prise de conscience des enjeux qu'elle représente et des dangers qui la menace. Prendre en compte ses diverses dimensions : **L'eau, source de vie ; L'eau, source de maladies ; L'eau, source de biodiversité ; L'eau, source d'activités...** Et aller vers des pratiques plus responsables !

L'eau douce est une ressource naturelle unique et renouvelable... mais pas inépuisable !

Ils participent à l'élaboration de cet avis :

- CRISTOVAO Florian
- FABRI Carine
- FOURTUNE Marion
- HAYOTTE Gérald
- LESPAIGNOL Anne-Gaëlle
- MARITORENA Murielle
- MOUTIER Justine
- SOUMEILHAN Nathalie
- TROUVE CHARBONNIER Tanguy
- WIART Jean-Philippe

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

Vous n'êtes pas encore inscrit(e) dans un groupe de travail...
ou plusieurs, si le cœur vous en dit...

Ne tardez pas !!!

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de la séance plénière par le Président.
- Présentation des Membres du bureau.
- Présentation du Conseil de Développement (CODEV) Historique, rôle, missions + quelques principes de fonctionnement.
- Présentation des groupes de travail : thèmes, attendus, animations, calendriers.
- Rappel des compositions des groupes.
- Retour sur des travaux réalisés : Avis sur le Projet de Territoire.
- **Calendrier de rentrée.**
- PETR : Présentation ; commentaires et recherche de synergies.
- Questions diverses

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

Séance plénière du 16 septembre 2021

CALENDRIER DE RENTREE :

- **02 sept** : réunion GT PCAET & PLUI
- **09 sept** : réunion Bureau
- **13 sept** : réunion GT PCAET
- **14 sept** : réunion GT PLUI
- **16 sept** : Plénière
- **21 sept** : réunion **GT PCAET**
- **02 oct** : réunion GT EAU
- **06 oct** : réunion GT PCAET
- **07 oct** : réunion GT EAU
- **20 oct** : PlénièreCODEV
- **16 nov** : réunion GT CTRS
- **25 nov** :réunion GT EAU
(Agglo + PETR)

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de la séance plénière par le Président.
- Présentation des Membres du bureau.
- Présentation du Conseil de Développement (CODEV) Historique, rôle, missions + quelques principes de fonctionnement.
- Présentation des groupes de travail : thèmes, attendus, animations, calendriers.
- Rappel des compositions des groupes.
- Retour sur des travaux réalisés : Avis sur le Projet de Territoire.
- Calendrier de rentrée.
- **PETR : Présentation ; commentaires et recherche de synergies.**
- Questions diverses

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

LE PETR Centre Cher :

- 6 EPCI (1), **98** communes et près de **200000** habitants.
- **84** élus au comité, représentant les 6 EPCI.
- Budget d'environ 2 millions d'euros en 2021.
- Equipe technique de 16 personnes.
- 2 conventions de partenariats avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

(1) Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre Cher



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS



Moyens & missions du PETR Centre Cher :

- Un espace de dialogue et de coopération.
- Un outil de coordination pour favoriser la complémentarité et la cohérence territoriale.
- Un territoire de projets pour penser et organiser le développement du territoire.
- Une ressource et un appui pour les collectivités dans leurs besoins d'expertise, mais aussi pour peser à l'échelle régionale.
- **Une compétence centrale : l'élaboration du projet de territoire qui doit mettre en cohérence et se traduire dans l'ensemble des missions : Urbanisme, planification, Contractualisation**

PETR CENTRE-CHER

23-31 boulevard Foch 18000 Bourges

02 46 59 15 40 contact@petr-centrecher.fr

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE BOURGES PLUS

Séance plénière du 16 septembre 2021



Le Conseil de Développement du PETR

- 22 avril : Renouveau du Conseil de Développement du PETR Centre Cher (*Validation du registre des délibérations du 13 avril*).
- 09 juin : Installation du Conseil de Dév. du PETR.
- 01 juillet : Installation du bureau (provisoire).
- 15 septembre : réunion du bureau du CODEV PETR.
- 14 octobre : Plénière du CODEV / PETR.

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de la séance plénière par le Président.
- Présentation des Membres du bureau.
- Présentation du Conseil de Développement (CODEV) Historique, rôle, missions + quelques principes de fonctionnement.
- Présentation des groupes de travail : thèmes, attendus, animations, calendriers.
- Rappel des compositions des groupes.
- Retour sur des travaux réalisés : Avis sur le Projet de Territoire.
- Calendrier de rentrée.
- PETR : Présentation ; commentaires et recherche de synergies.
- Questions diverses

Merci de votre participation.

A très bientôt !